

RAPPORT ANNUEL 2025

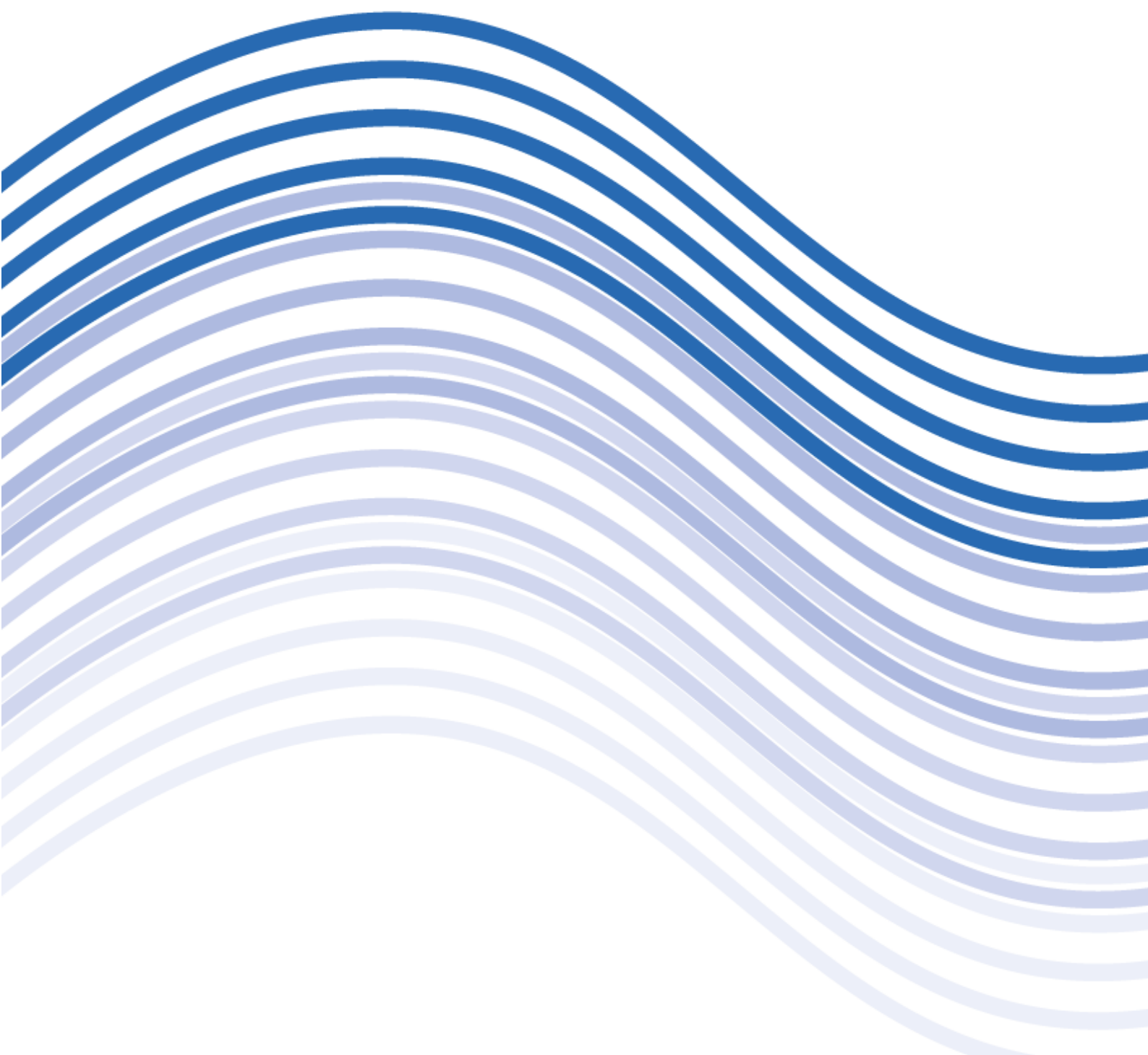


TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos.....	3
Production Laitière	5
Fromages	6
Beurre - Poudre de lait	10
Prix du lait	11
La FSFL en chiffres.....	14
La vie de la FSFL	17
Les membres de la FSFL	19
Activités des organes de la FSFL.....	23
Les organes de la FSFL au 31.12.2025.....	25

LE MOT DU DIRECTEUR

Chers·ères membres de la FSFL,

L'année 2025 aura été marquée par une saison fourragère exceptionnelle ayant favorisé une production laitière abondante.

La saga des taxes douanières imposées par les USA a très négativement impacté notre marché d'exportation du fromage à forte valeur ajoutée. La fabrication de spécialités fromagères à faible teneur en matière grasse a conduit à un surplus de crème transformée en beurre.

L'augmentation du trafic de perfectionnement n'a rien arrangé à la situation.

Ce début d'année 2026 n'a pas démarré avec des perspectives très réjouissantes pour la filière laitière avec une baisse des prix du lait de centrale, censée provoquer une diminution de la production laitière.

Personne n'est satisfait de devoir limiter sa production laitière mais je pense que les mesures préconisées par l'Interprofession du lait pour diminuer la production sont nécessaires pour réguler le surplus de lait.

La saturation que subit actuellement la transformation laitière ne pourra être réglée sans le soutien de tous. Il est important plus que jamais de rester soudés au sein de notre filière.

Je suis bien conscient que cette situation remet en cause l'existence de bien des exploitations et j'ose espérer qu'une amélioration significative des conditions pourra être retrouvée durant l'année 2026.

J'en appelle aussi à nos partenaires que sont la grande distribution et les acheteurs de lait à se poser les bonnes questions et à agir pour régler au plus vite cette situation.

Après quelque dix années passées à la tête de la FSFL, j'ai décidé de prendre congé de la Fédération afin de me consacrer à d'autres activités par une retraite anticipée.

Lors de mon entrée en fonction, le marché laitier était très tendu avec des prix du lait de centrale au plancher et une restriction de fabrication de 10% dans la filière du Gruyère AOP.

C'était l'époque où les producteurs finançaient déjà l'exportation des surplus de matière grasse au travers de la société LactoFama AG par une retenue de 0.35 ct/kg de lait afin de maintenir ensemble la valeur ajoutée en Suisse.

Si par la suite la situation du prix du lait s'est améliorée, cette dernière a été rapidement modérée par une augmentation des coûts de production engendrée par la situation géopolitique internationale.

J'aurai bien voulu pouvoir remettre mon mandat à ma successeur, Madame Sabine Guex, dans des conditions plus favorables qu'actuellement.

Toutes ces années m'auront permis de passer du temps à m'investir pour la défense des intérêts des producteurs de lait.

Cette expérience aura été très enrichissante pour moi et je garderai un excellent souvenir des nombreux échanges que j'ai eus avec les comités des sociétés de laiterie, avec les producteurs et avec toutes les instances avec qui j'ai collaboré.

J'espère que toutes les organisations resteront conscientes que sans producteur de lait, il n'y a pas de marché. Pour le lait de fromagerie, je souhaite que nos interprofessions sachent trouver les solutions pour maintenir le feu sacré chez leurs membres.

J'en appelle à nos délégués de ces mêmes interprofessions pour que les futurs règlements mis en place profitent aussi à nos producteurs de lait.

Nos industries ont aussi un rôle important à jouer pour le lait de centrale. L'avenir de Cremo SA sera un atout majeur pour tous les producteurs de notre fédération. Les autres centrales comme Elsa, Nestlé et Milco sont incluses dans ma réflexion.

Même si je l'ai déjà exprimé, j'aimerais encore une fois relever l'aubaine que j'ai eue de pouvoir compter sur des collaborateurs fidèles et motivés sans qui, je n'aurais jamais pu accomplir ma tâche. Un grand merci à vous tous, Martine, Raffaella, Sandra, David et Sophie, sans oublier Nathalie et Sylvia.

J'ai eu la chance de pouvoir compter sur le soutien inconditionnel des membres du Conseil d'administration. Ce fut un plaisir de pouvoir échanger et de collaborer ensemble.

Je vous remercie d'ores et déjà d'accueillir Madame Sabine Guex, ma successeur, et de lui transférer votre confiance à son égard.

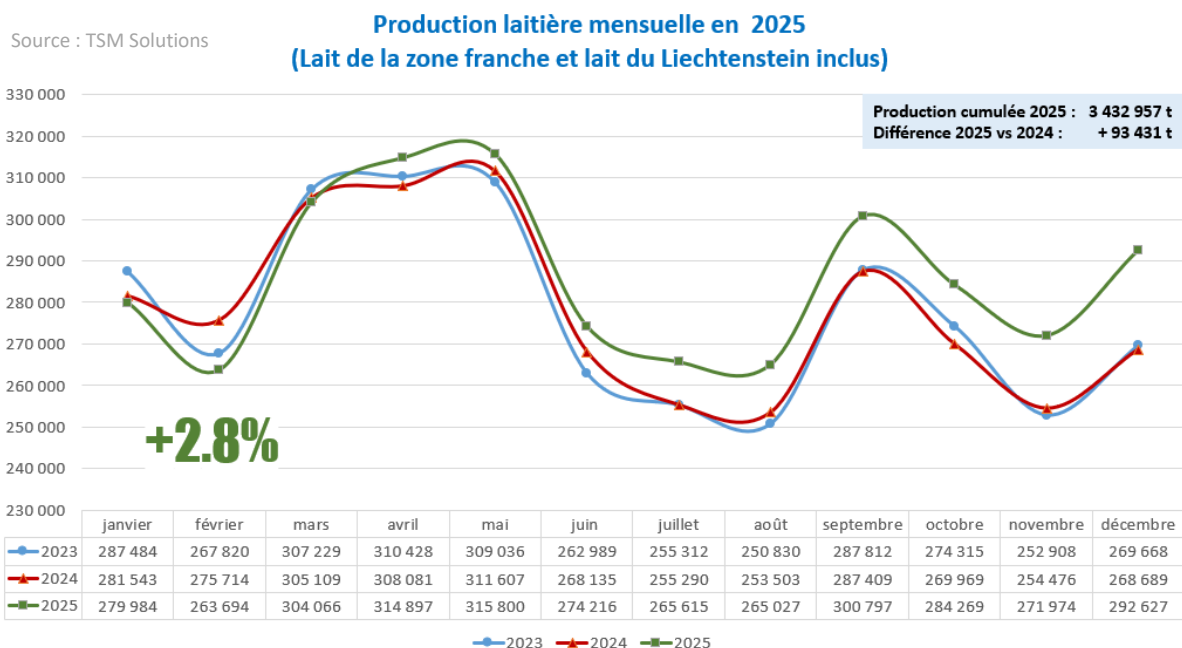
Je souhaite bon vent à la Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie.

Bien à vous

André Brodard

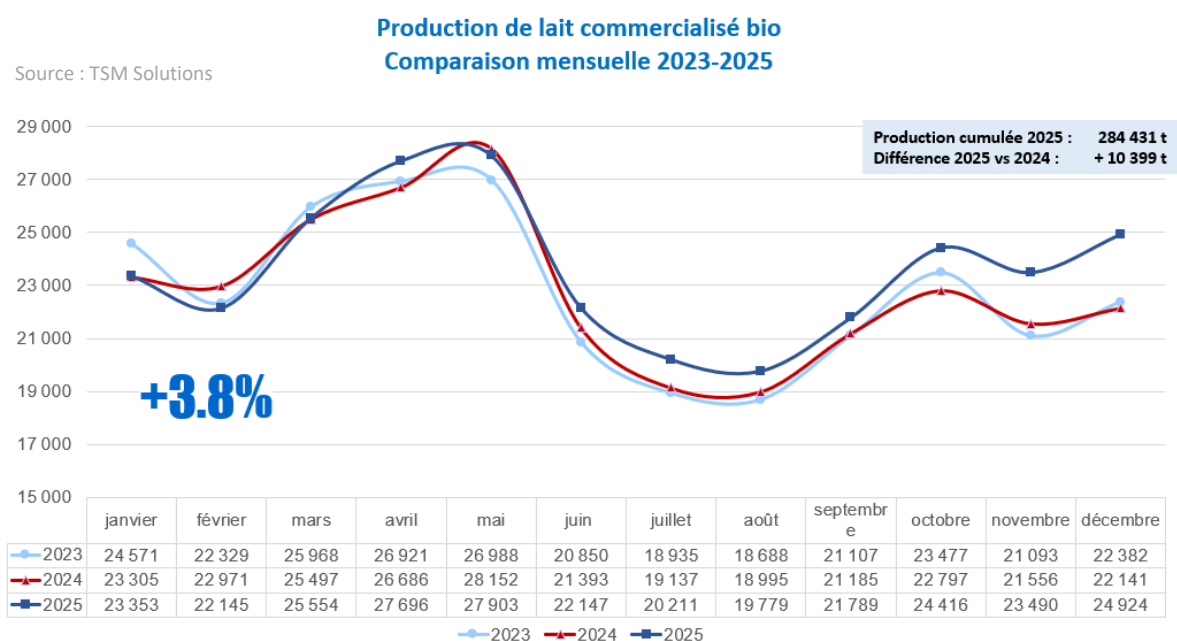
PRODUCTION LAITIÈRE

PRODUCTION LAITIÈRE CUMULÉE



La production cumulée de janvier à décembre 2025 s'est élevée à 3 432 957 tonnes. Elle était ainsi supérieure de 93 431 tonnes (+2.8 %) à celle de la même période en 2024.

PRODUCTION CUMULÉE DE LAIT BIO



La production cumulée de lait bio de janvier à décembre 2025 s'est élevée à 284 431 tonnes. Elle était supérieure de 10 399 tonnes (+3.8 %) à celle de la même période en 2024.

MISE EN VALEUR DU LAIT EN ÉQUIVALENTS-LAIT

Mise en valeur (t):	Mise en valeur mensuelle		Différence par rapport au même mois de l'année		Mise en valeur cumulée		Différence par rapport à la même période de l'année précédente	
	décembre 2024	décembre 2025			janv. - déc. 2024	janv. - déc. 2025		
				(%)				(%)
Fromage	116'193	123'493	7'300	6.3	1'501'847	1'545'363	43'516	2.9
Séré	2'989	3'272	283	9.5	34'576	40'280	5'704	16.5
Lait de consommation	31'532	30'888	-644	-2.0	348'777	346'855	-1'922	-0.6
Crème de consommation	23'901	27'004	3'103	13.0	279'609	282'782	3'173	1.1
Yogourt	9'570	10'743	1'173	12.3	120'125	124'733	4'608	3.8
Autres produits frais (y c. glaces comestib	8'744	9'539	795	9.1	118'131	134'740	16'609	14.1
Conserves de lait	23'380	26'243	2'863	12.2	298'114	289'742	-8'372	-2.8
Beurre	40'127	54'163	14'036	35.0	518'499	543'685	25'186	4.9
Autres mises en valeur	12'253	7'282	-4'971	-40.6	119'855	124'783	4'928	4.1
Total	268'689	292'627	23'938	8.9	3'339'533	3'432'963	93'430	2.8

Un équivalent-lait correspond à la teneur en protéine et en matière grasse d'un kilo de lait (fraction protéique = 0.45 EL; fraction butyrique = 0.55 EL)

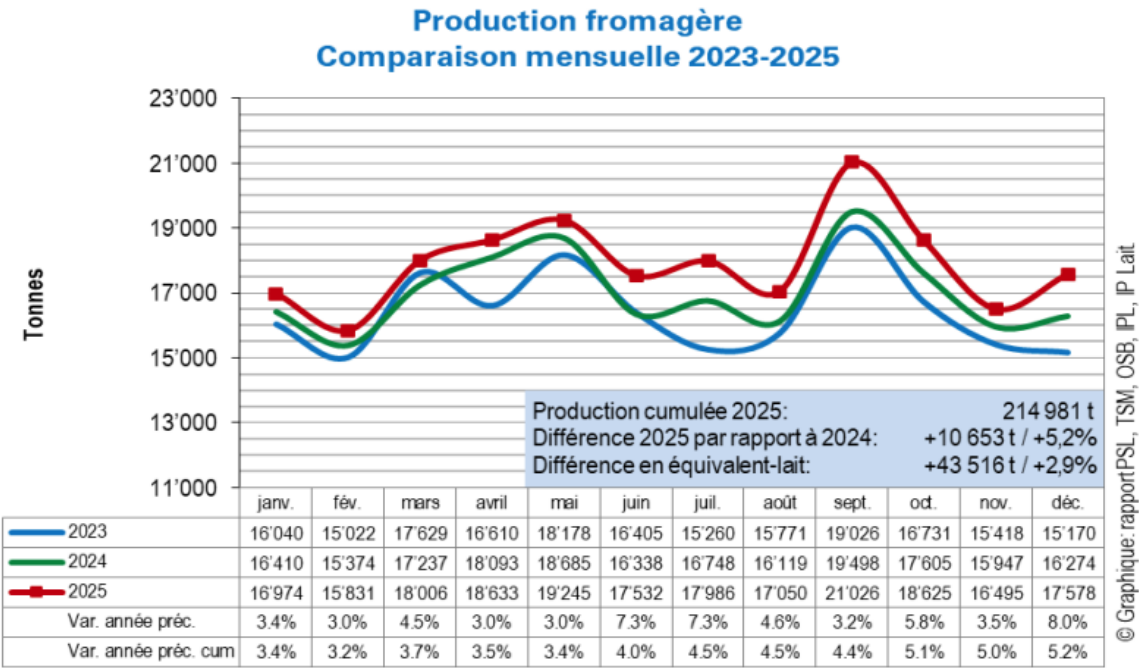
Exemple 1 kg lait entier past./UHT = 0,45 protéine + 0.55 matière grasse = 1.00 équivalent-lait
1 kg lait écrémé past./UHT = 0.45 protéine + 0.05 matière grasse = 0.50 équivalent-lait
1 kg crème entière past./UHT = 0.30 protéine + 4.80 matière grasse = 5.10 équivalents-lait

FROMAGES

PRODUCTION TOTALE

La production cumulée de janvier à décembre 2025 s’est élevée à 214 981 tonnes. Elle était supérieure de 10 653 tonnes (+5.2 %) à celle de la même période en 2024.

Les catégories qui ont le plus progressé sont les « autres fromages frais » (+3 701 t, +21.1 %), le fromage industriel (+2 656 t, +27.2 %), le séré (+2 285 t, +11.3 %) et les « autres fromages à pâte mi-dure et dure (demi-gras à gras) » (+1 285 t, +7.6 %). Les catégories qui ont essuyé les plus forts reculs de production sont le Raclette Suisse® (-617 t, -3.6%) et le Switzerland Swiss (-608 t, -10.9%).



EVOLUTION DE LA PRODUCTION FROMAGÈRE ENTRE 1990 ET 2025

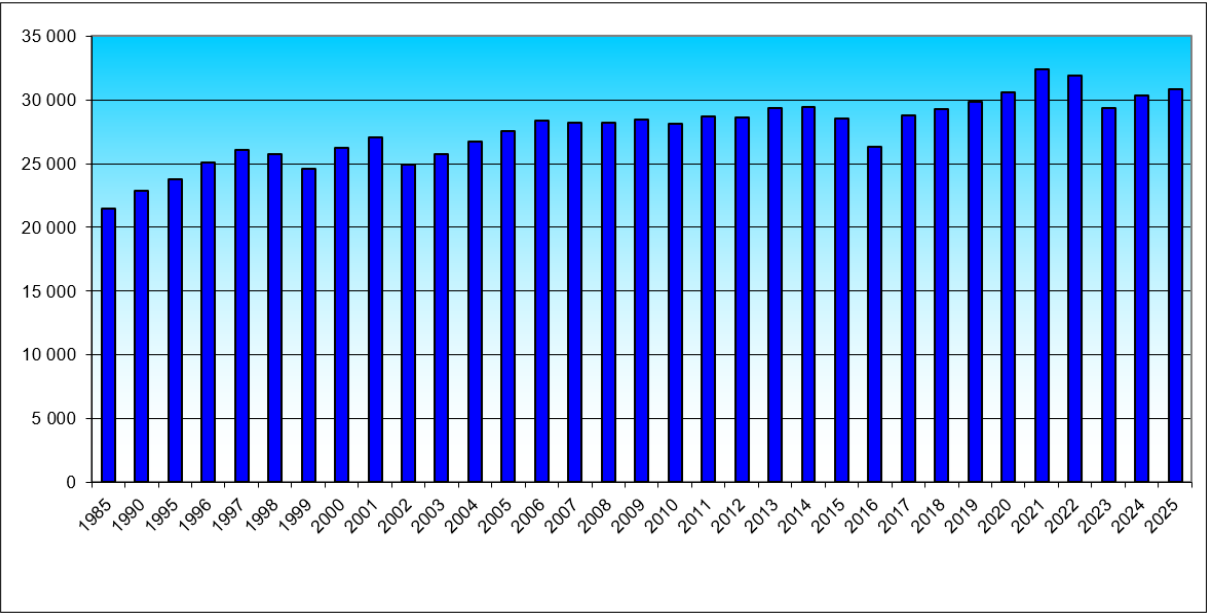
Par rapport à 1990, la Suisse a produit 80 581 tonnes de fromages en plus en 2025, ce qui correspond à une hausse de 60%. L'évolution la plus marquée a eu lieu dans les fromages frais. Les fromages à pâte mi-dure ont augmenté principalement en raison de la progression du Raclette. Le Vacherin Fribourgeois AOP signe une belle progression, de plus de 90%. Les pâtes dures ont quant à elles globalement régressé. L'Emmentaler perd notamment plus de 77% de sa production enregistrée en 1990. Le Gruyère AOP a continué de progresser depuis 1990 à hauteur de 30 817 tonnes, ce qui représente un gain quantitatif de plus de 37%.

	1990	2025	Variation
Total	134'400 tonnes	214'981 tonnes	+ 60.0%
Fromages frais	4'387 tonnes	70'545 tonnes	+ 1'508.1%
Fromages à pâte molle	4'812 tonnes	5'783 tonnes	+ 20.2%
Fromages à pâtes mi-dure	40'556 tonnes	76'652 tonnes	+ 89.0%
Appenzeller	8'738 tonnes	8'075 tonnes	- 7.6%
Tilsit	8'201 tonnes	2'280 tonnes	- 72.2%
Raclette	10'468 tonnes	16'613 tonnes	+ 58.7%
Vacherin fribourgeois AOP	1'514 tonnes	2'879 tonnes	+ 90.2%
Autres	8'318 tonnes	20'959 tonnes	+ 152.0%
Fromages à pâte dure	84'629 tonnes	58'988 tonnes	- 30.3%
Emmentaler	56'588 tonnes	12'867 tonnes	- 77.3%
Gruyère	22'464 tonnes	30'817 tonnes	+ 37.2%
Sbrinz	3'954 tonnes	1'512 tonnes	- 61.8%
Autres	918 tonnes	8'770 tonnes	+ 855.3%

Source : TSM Solutions

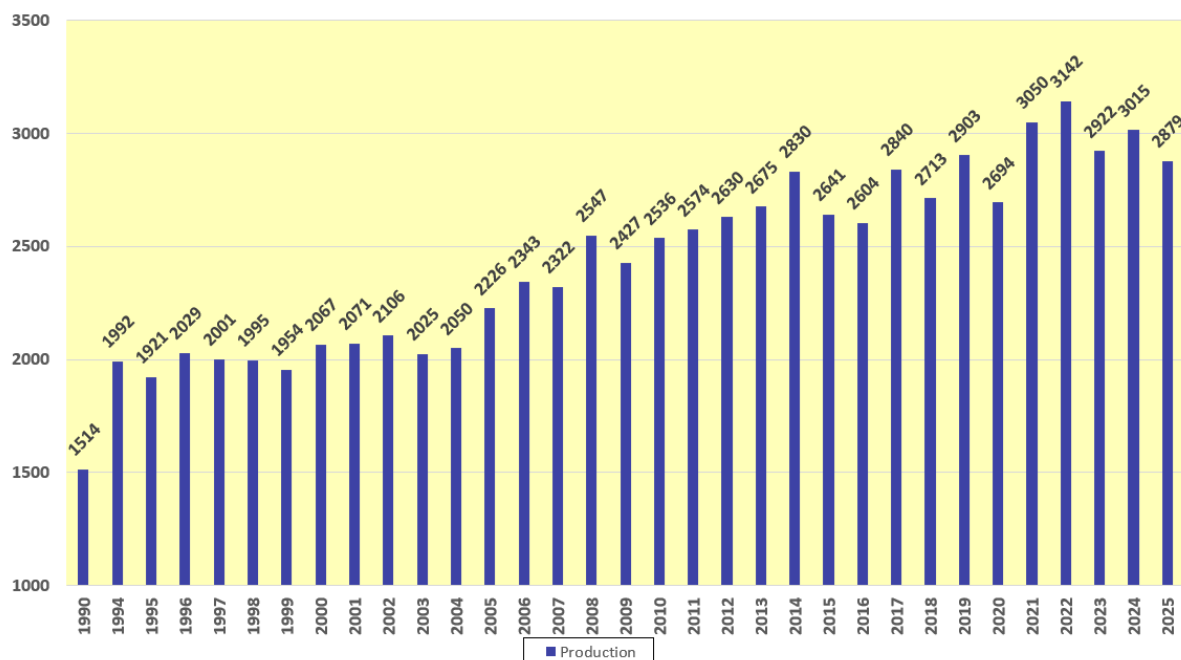
EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE GRUYÈRE AOP

En 2025, la production de Gruyère AOP a atteint 30'817 tonnes. Cela correspond à 506 tonnes supplémentaires par rapport à 2024 (+ 1.7%).



EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE VACHERIN FRIBOURGEOIS AOP

En 2025, 2879 tonnes de Vacherin Fribourgeois ont été fabriquées. Par rapport à 2024, cela représente une diminution de 136 tonnes (-4.5%).



CONSOMMATION DE FROMAGE EN SUISSE

En 2024, la consommation de fromage par habitant atteignait 23.1 kg en moyenne (+0.4 kg par rapport à 2023) selon la statistique laitière 2024. Lors de la rédaction du présent rapport, les chiffres 2025 n'avaient pas encore été publiés.

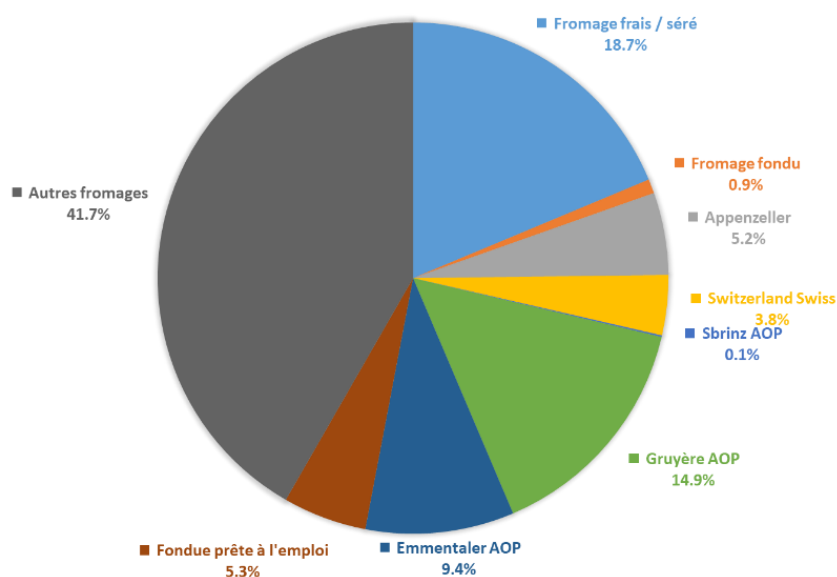
EXPORTATIONS DE FROMAGE

Les exportations cumulées de janvier à décembre 2025 se sont montées à 81'084 tonnes, soit 1'745 tonnes de plus (+2.2 %) que pour la même période de l'année précédente.

Les exportations ont augmenté en particulier dans les segments des « fromages frais, séré et mozzarella » (+2131 t, +16.4%) et des « autres fromages à pâte mi-dure / <45% MG/ES » (+1699 t, +14.1%).

La baisse des exportations concerne le Switzerland Swiss (-465 t, -13.2%), mais aussi le Gruyère AOP (-968 t, -7.4%). Ce recul est dû notamment aux taxes douanières imposées par les USA. Il demeure le fromage de sorte le plus exporté. Le Vacherin Fribourgeois AOP est frappé à hauteur de 45 t en moins (-10.1%).

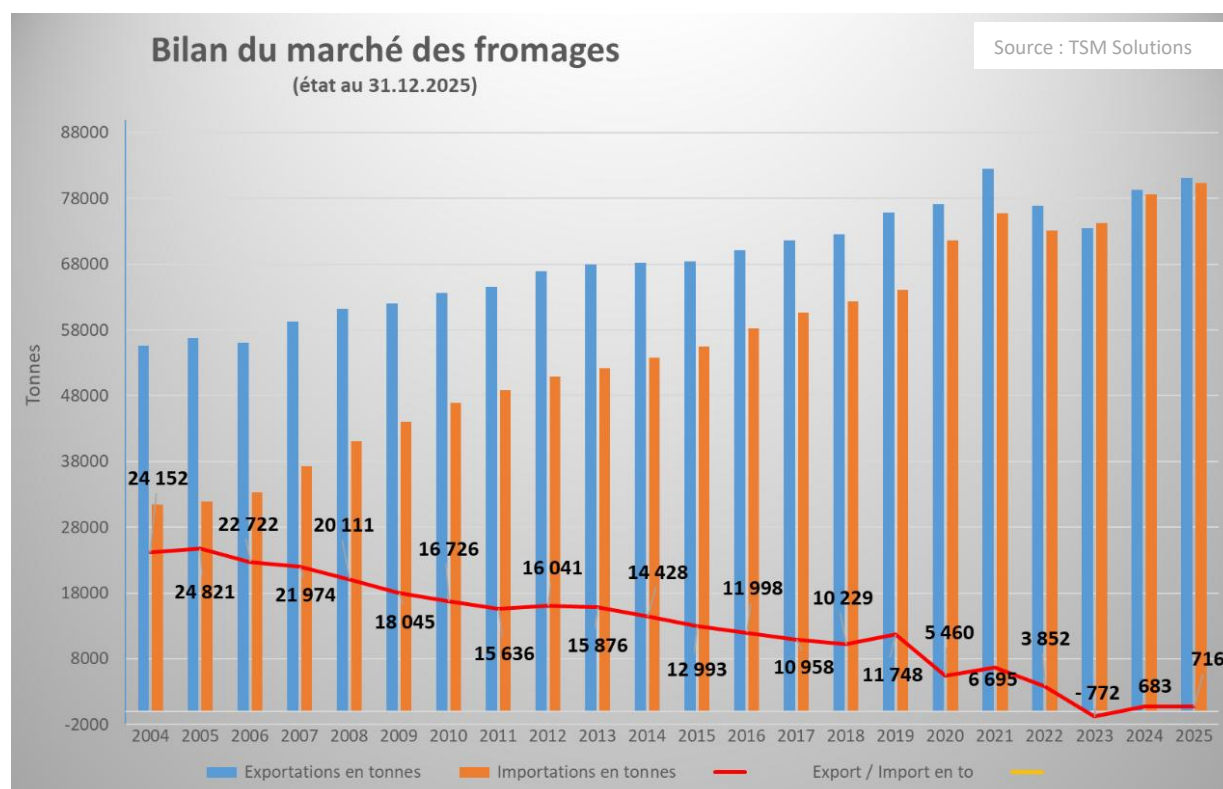
Exportations 2025 par variété



Source : TSM Solutions

BALANCE COMMERCIALE FROMAGÈRE

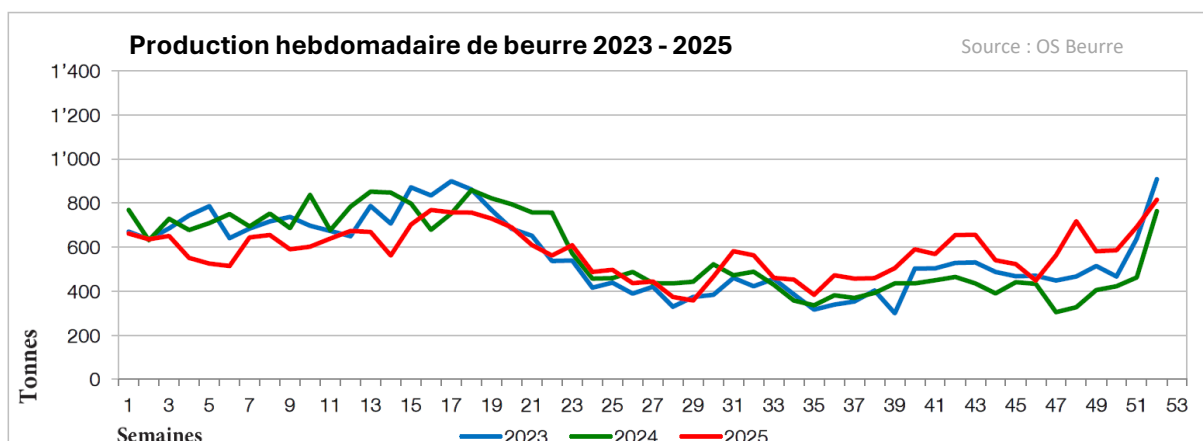
En confrontant les exportations aux importations, la balance commerciale quantitative demeure positive aux fromages suisses avec une marge de 716 tonnes en 2025. L'écart s'est considérablement réduit depuis 2005. Cette année-là, le surplus d'exportation atteignait 24 821 tonnes.



BEURRE - POUDRE DE LAIT

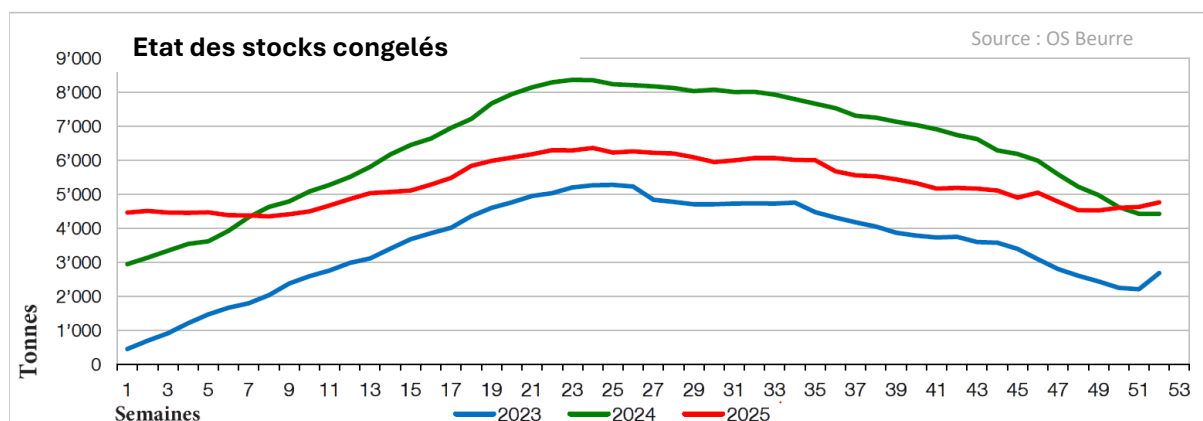
PRODUCTION DE BEURRE

En 2025, 40'551 tonnes de beurre ont été fabriquées. Cela correspond à 2'127 tonnes de beurre en sus par rapport à 2024, soit une hausse de 5.5%. Durant les derniers mois de l'année, la production se situait nettement au-dessus de celle des deux années précédentes.



STOCKS DE BEURRE

Fin décembre 2025, les stocks de beurre congelé en Suisse s'élevaient à 4 888 tonnes, soit 415 tonnes ou 9.3 % de plus que l'année précédente.



EXPORTATIONS DE BEURRE

En 2025, 821 tonnes de beurre ont été exportées alors que l'année précédente, aucune quantité n'avait quitté le pays. Au contraire, en 2024, 278 tonnes de beurre avaient été importées.

POUDRE DE LAIT

En 2025, la production de poudre de lait écrémé, co-produit de la fabrication du beurre, a logiquement connu une hausse. Celle-ci se monte à 5%.

Source : TSM Solutions

Production de poudre de lait et de lait condensé								
(t)	Production mensuelle		Différence par rapport au même mois de l'année précédente		Production cumulée		Différence par rapport à la même période de l'année précédente	
	décembre 2024	décembre 2025			janv. - déc. 2024	janv. - déc. 2025		
			(%)				(%)	
Poudre de lait entier	1'176	1'031	-145	-12.3	12'039	11'594	-445	-3.7
Poudre de lait partiellement écrémé	374	262	-112	-29.9	5'316	4'967	-349	-6.6
Poudre de lait enrichie et poudre de crème	65	10	-55	-84.6	503	279	-224	-44.5
Poudre de lait écrémé	1'438	2'838	1'400	97.4	22'714	23'841	1'127	5.0
Poudre de babeurre	8	24	16	200.0	143	205	62	43.4
Poudre de petit-lait	91	104	13	14.3	1'649	1'324	-325	-19.7
Lait condensé	102	145	43	42.2	2'072	2'117	45	2.2
Total de poudre de lait et de lait condensé	3'254	4'414	1'160	35.6	44'436	44'327	-109	-0.2

PRIX DU LAIT

Ce chapitre distingue le prix du lait transformé en Gruyère AOP, en Vacherin Fribourgeois AOP et le lait de centrale :

Prix du lait transformé en Gruyère AOP

En 2024, le prix du lait pour la fabrication de Gruyère AOP avait connu deux adaptations en raison de l'évolution du prix indicatif A. Ce paramètre influe le prix de la crème vendue à l'industrie, qui est répercuté sur le prix du lait.

En 2025, aucune adaptation de prix n'a eu lieu. Toutefois, l'importante production de beurre en fin d'année 2025 génère deux facteurs qui entraînent une diminution de prix du lait destiné à la fabrication de Gruyère AOP au 1^{er} février 2026. L'un de ces facteurs cessera d'exercer ses effets le 30 juin 2026.

Le prix du Gruyère AOP sortie fromagerie demeure fixé à 11.713 CHF/kg. De ce prix, 90 ct sont retenus à destination de l'Interprofession du Gruyère, qui assure notamment la commercialisation du produit.

<i>ct/kg</i> <i>Source : IPG</i>	Du 01.01.22 au 31.03.22	Du 01.04.22 au 30.04.22	Du 01.05.22 au 31.08.22	Du 01.09.22 au 31.12.22	Dès le 01.01.23	Dès le 01.01.24	Dès le 01.07.24	Du 01.02.26 au 30.06.26
Prix de base	60.48	60.76	61.05	65.95	66.286	66.062	66.398	65.602
+ supplément pour le lait transformé en fromage	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.0	10.0
+ supplément pour le lait commercialisé versé par l'OFAG	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00
+ Supplément Gruyère AOP (cahier des charges)	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.0
+ Supplément qualité	-	-	-	-	-	-	-	-
+ Supplément de non- ensilage	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00
Total	88.48	88.76	89.05	93.95	94.286	94.062	94.398	93.602

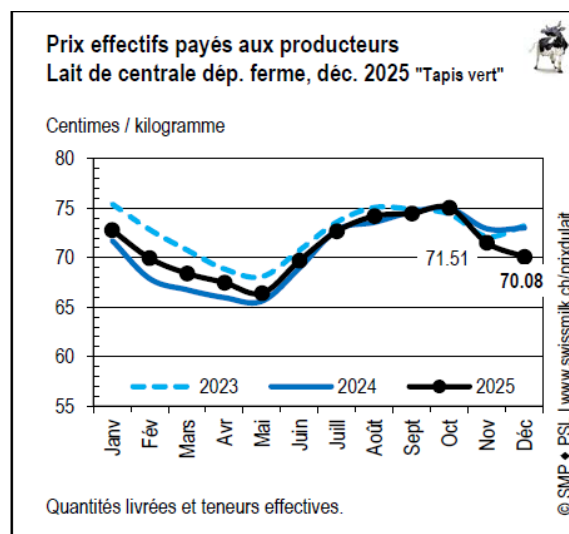
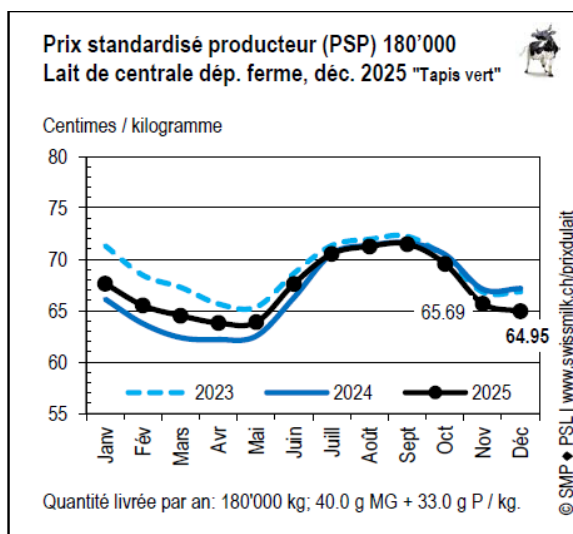
Prix du lait transformé en Vacherin Fribourgeois AOP

Le prix du lait destiné à la fabrication de Vacherin Fribourgeois AOP a lui aussi évolué selon les adaptations du prix indicatif A en 2024. Il est resté stable en 2025 et connaîtra un recul au mois de février 2026 (voir prix du lait transformé en Gruyère AOP).

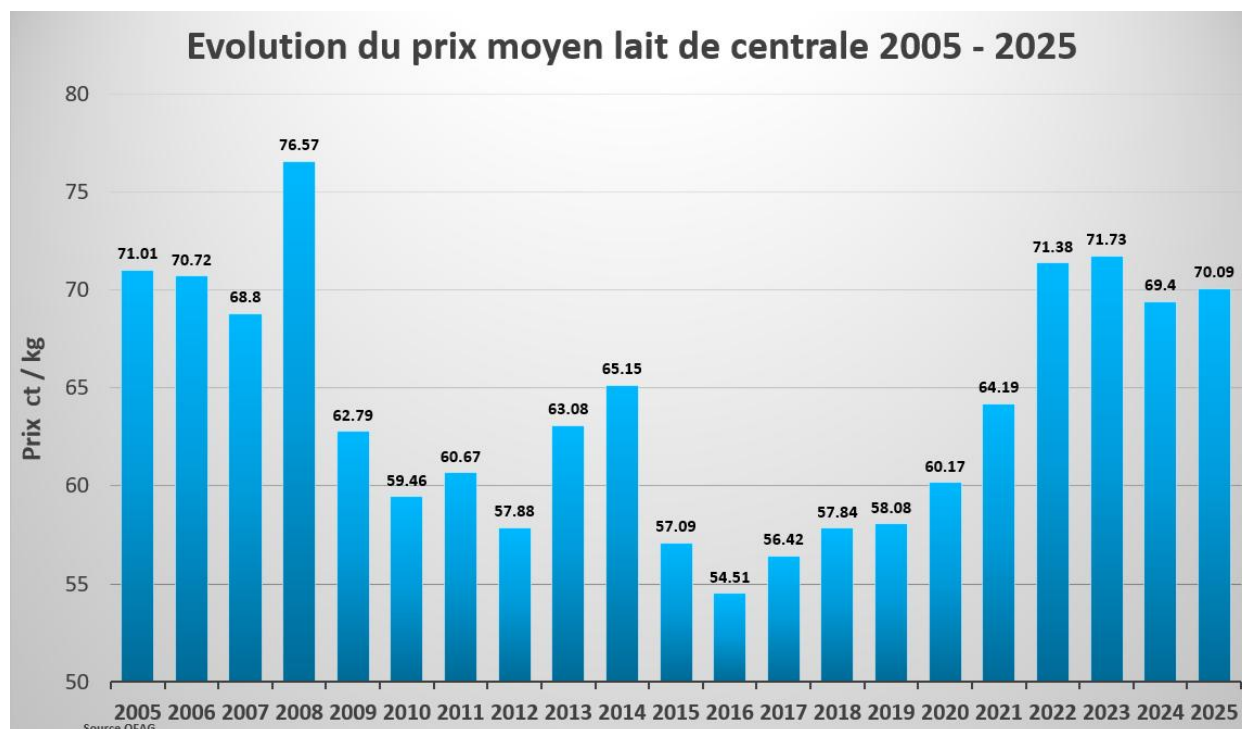
<i>ct/kg</i> <i>Source : IPVF</i>	Dès le 01.07.21	Dès le 01.04.22	Dès le 01.05.22	Dès le 01.07.22	Dès le 01.01.24	Dès le 01.07.24	Du 01.02.26 au 31.07.26
Prix de base	69.55	69.83	70.12	75.62	75.73	76.066	75.27
+ supplément pour le lait transformé en fromage	10.50	10.00	10.00	10.00	10.00	10.0	10.0
+ supplément pour le lait commercialisé versé par l'OFAG	4.50	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00
+ Supplément de non- ensilage	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00
Total	87.55	87.83	88.12	93.62	93.73	94.066	93.27

Prix du lait de centrale

La Fédération des Producteurs suisses de lait (PSL) établit un relevé du prix du lait à la production sur la base des prix pratiqués par les principaux premiers acheteurs de lait, c'est-à-dire les entreprises qui achètent directement le lait aux producteurs.



L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) effectue également un monitoring.



LA FSFL EN CHIFFRES

	2023	2024	2025	
Sociétés de laiterie	140	139	131	
- pratiquant l'ensilage	40	39	31	soit 23.66%
- pratiquant le non-ensilage	100	100	100	soit 76.34%
Fromageries	78	78	76	Moyenne de 2.55 mios de kg par fromagerie
Exploitations productrices de lait	1'144	1'120	1'077	
Fabricants d'alpage	38	40	41	

Evolution des livraisons totales de lait des membres de la FSFL

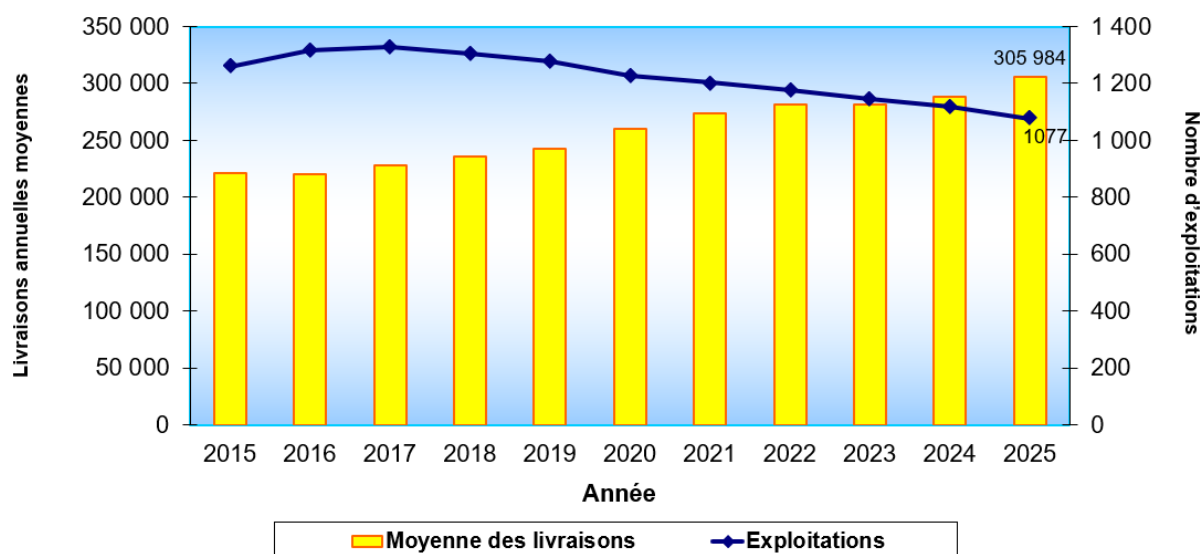
Année	Total (kg)	Livraison aux industries (kg)	Part (%)	Livraisons aux fromageries (kg)	Part (%)
2015	279'281'032	118'069'544	42.3	161'211'488	57.7
2016	290'815'540	129'781'894	44.6	161'033'646	55.4
2017	303'040'363	129'181'583	42.6	173'858'780	57.4
2018	308'296'414	128'868'978	41.8	179'427'436	58.2
2019	309'926'347	132'825'875	42.9	177'100'472	57.2
2020	319'186'398	135'359'786	42.4	183'826'612	57.6
2021	329'056'097	135'116'156	41.1	193'939'941	58.9
2022	331'255'297	136'503'546	41.2	194'751'751	58.8
2023	321'544'663	138'646'074	43.1	182'898'589	56.9
2024	322'769'503	136'517'101	42.3	186'252'402	57.7
2025	329 544 603	135 503 699	41.1	194 040 904	58.9

Nombre d'exploitations et livraisons moyennes

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre de d'exploitations productrices de lait membres FSFL et de la moyenne des livraisons par exploitation au cours des dix dernières années. Leur nombre a régressé de 1'120 en 2015 à 1'077 en 2025 (-15.79 %). Sur l'ensemble de la Suisse, le recul du nombre d'exploitations laitières entre 2015 et 2025 se chiffre à 24.71 %.

Durant la même période, les livraisons moyennes par exploitation ont progressé, passant de 288'187 kg à 305'984 kg. A noter que la moyenne suisse en 2025 se situe à 203'321 kg par exploitation.

L'augmentation du nombre d'exploitations entre 2015 et 2017 provient de l'arrivée de nouvelles sociétés de laiterie au sein de la Fédération, principalement de la Singine.

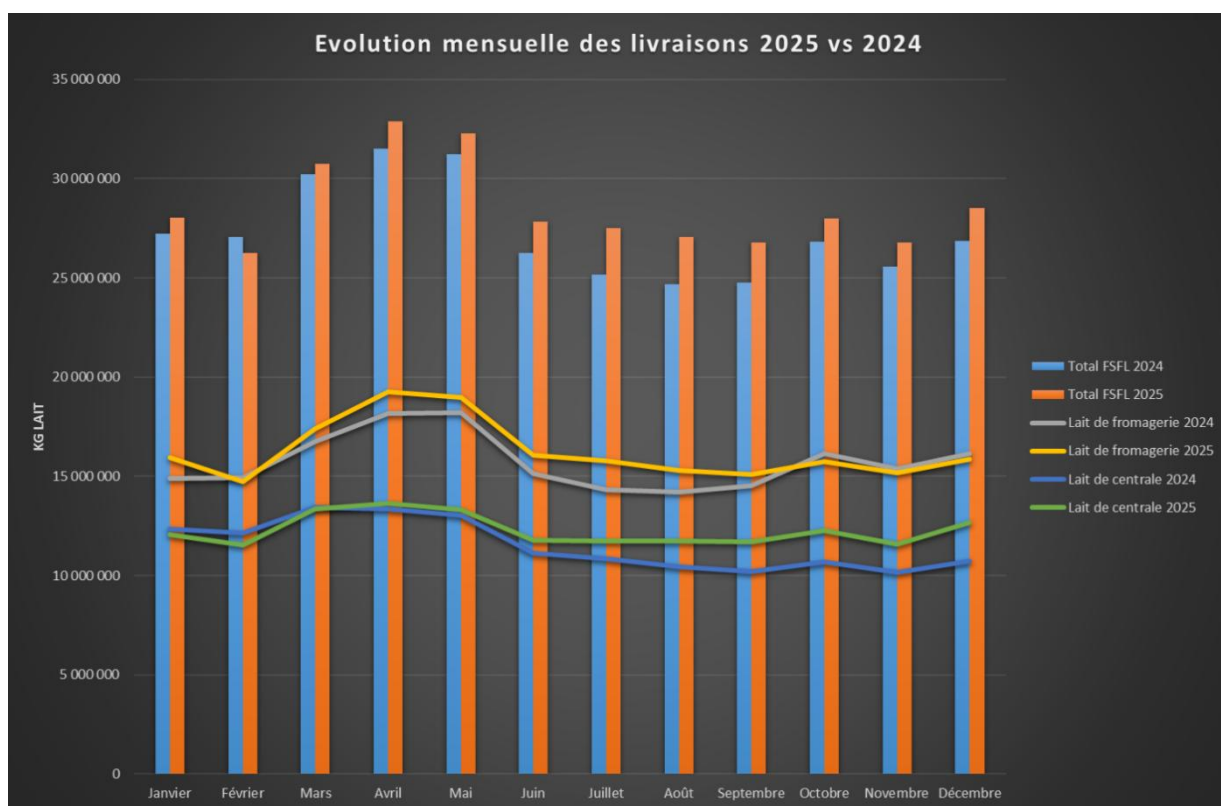
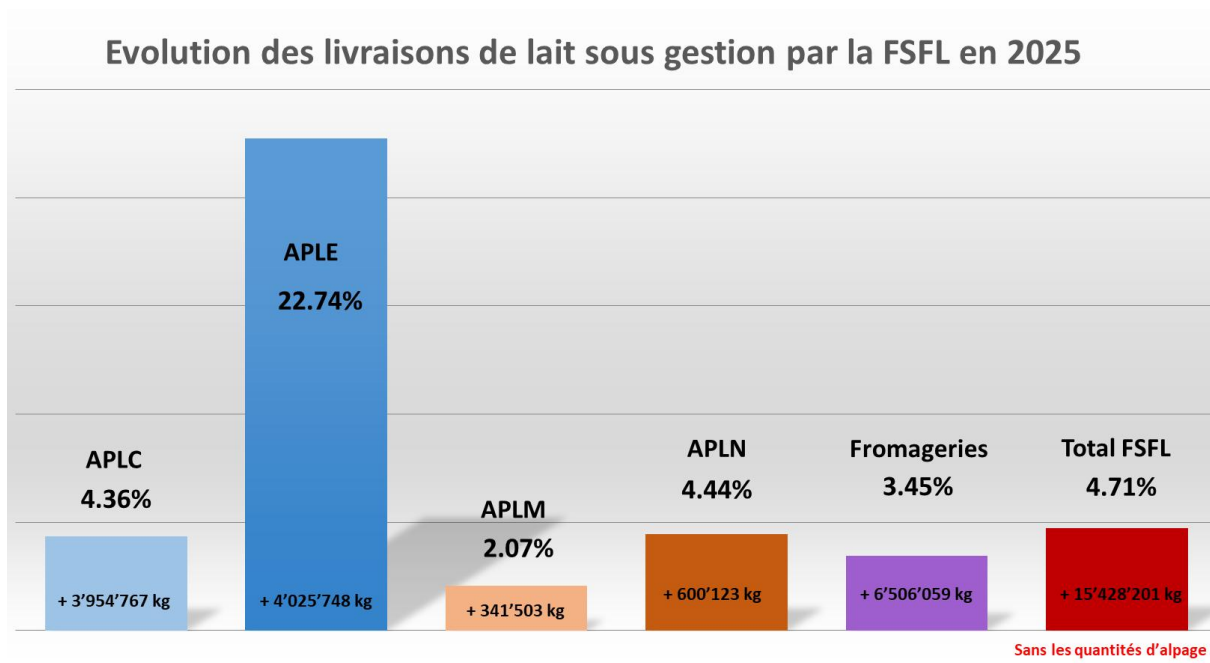


Evolution des quantités de lait sous gestion (en kg, sans le lait d'alpage ni la vente directe)

Organisations	2023	2024	2025
Fromageries (Gruyère, Vacherin Fribourgeois, ...)	185'699'308	188'809'974	195 316 033
APLC (Ass. des producteurs de lait CREMO)	92'906'167	90'773'212	94 727 979
APLM (Ass. des producteurs de lait MILCO)	16'621'979	16'507'719	16 849 222
APLN (Ass. des producteurs de lait NESTLE)	13'556'362	13'515'495	14 115 618
APLE (Ass. des producteurs de lait ELSA)	16'923'408	17'705'182	21 730 930
Total	325'707'224	327'311'582	342 739 783

Globalement, le volume du lait livré par les exploitations productrices de la FSFL a augmenté de 4.71% entre 2025 par rapport à 2024.

L'évolution des livraisons au sein de l'APLE s'explique par l'achat de volumes supplémentaires auprès des fournisseurs directs.



LA VIE DE LA FSFL

Selon les statuts de la FSFL

La Fédération a pour but d'améliorer, dans son rayon d'action, la situation économique de l'agriculture, en particulier de l'économie laitière, par une mise en valeur judicieuse du lait et des produits laitiers afin d'obtenir un prix du lait couvrant les frais de production et correspondant à sa valeur nutritive.

Les membres de la Fédération ont le droit :

- de participer à ses assemblées, d'y élire et d'y voter;
- de lui demander conseil pour des questions de politique laitière, de vente et de transformation du lait, de gestion de leur propre société ;
- d'être informés en tout temps sur les affaires et les engagements de la Fédération.

Tâches de la Fédération

L'organisation administre les quantités de lait de l'ensemble des producteurs sis dans son rayon et des membres des associations et groupements. Elle prend à cet effet les décisions nécessaires à la réalisation de cet objectif tout en respectant le Règlement pour la gestion des quantités de lait et des sanctions.

Elle collabore avec les associations et groupements de producteurs, les transformateurs et les interprofessions et communique les informations et les décisions à ses membres.

La FSFL est membre de l'IP-Lait et participe à divers groupes de travail concernant de nombreux sujets. La boîte MPC, qui soutient l'exportation de la protéine de lait, est notamment l'aboutissement d'une proposition de Cremo et de la FSFL.

La FSFL est représentée au sein de la commission « marketing » de PSL et participe de ce fait activement à la promotion des

produits laitiers suisses, dont la vente garantit la prise en charge de la production laitière indigène.

La FSFL est également membre de la commission « lait de fromagerie » de PSL et participe activement aux débats.

La FSFL est représentée dans les comités de l'IPG et de l'IPVF. Elle soutient, au sein du collège des producteurs, les intérêts de ses membres.

La FSFL participe avec les autres fédérations romandes à l'élaboration du contrat d'achat et vente de lait proposé par l'AFR et Fromarte. Là aussi, elle défend les intérêts de ses membres. Elle accompagne les sociétés qui le souhaitent dans la rédaction des contrats qui le lient à leur fromager.

La FSFL assume le secrétariat des 4 organisations de producteurs de lait de centrale que compte la FSFL :

- APLC (producteurs Cremo)
- APLM (producteurs Milco)
- APLN (producteurs Nestlé Broc)
- APLE (producteurs Elsa)

La direction de la FSFL assiste à toutes les négociations de prix avec les acheteurs de lait et assiste les producteurs dans leurs revendications. Il est aussi régulièrement en contact avec les directions de ces entreprises pour soutenir ses membres.

Services aux sociétés de laiterie

Chaque société de laiterie qui le désire peut demander conseil sur différents sujets :

- répartition des quantités de lait au sein de la société en faisant respecter le règlement pour la gestion des quantités et des sanctions, lequel a été élaboré par les producteurs de lait pour les producteurs de lait ;

- arbitrage des conflits entre fromager et la société de laiterie ;
- aide au calcul des coûts de location de la fromagerie ;
- élaboration des plans de financement pour les travaux de rénovation ou les nouvelles constructions ;
- défense des intérêts communs des sociétés de laiterie ;
- aide à l'élaboration de règlements au sein de la société de laiterie ;
- gestion des dossiers de fusion ou de liquidation des sociétés ;
- gestion de la comptabilité des sociétés de laiterie.

ACTIVITES DES SOCIÉTÉS DE LAITERIE

Pendant l'année 2025, la FSFL est intervenue dans divers projets de fusion, de rénovation et de construction dans bon nombre de sociétés de laiterie.

Différents projets de construction/transformation ont été achevés durant cette année dans les sociétés suivantes :

- Vuisternens-en-Ogoz (nouvelle cave)
- Ponthaux (nouvelle fromagerie)
- Vuarmarens et environs (rénovation complète de la fromagerie)

D'autres réalisations ont vu le jour, notamment en Singine, sans une participation active de la FSFL.

D'autres projets sont en cours ou en préparation en ce moment dans plus de 10 fromageries et ce, dans tout le canton.

Depuis 2025, les projets de transformation en zone de plaine peuvent bénéficier d'une aide substantielle à fonds perdu. Ceci fait suite à une modification de l'Ordonnance sur les améliorations structurelles dans l'agriculture, adoptée en novembre 2024.

Les sociétés de laiterie sont aussi sollicitées par le remaniement laitier décidé par l'Interprofession du Gruyère, qui a pour but de limiter le nombre d'acheteurs de lait à deux par exploitation.

La FSFL a été fortement mise à contribution pour accompagner les producteurs concernés et les sociétés de laiterie par ces nouvelles mesures.

LES MEMBRES DE LA FSFL

Exploitations sous gestion de la FSFL				
Etat au 31 décembre 2025 (lait commercialisé)				
Fromageries IPG-IPVF 812 195.32 mio kg	Association producteurs MILCO 55 16.85 mio kg	Association producteurs ELSA 40 21.73 mio kg	Association producteurs NESTLE 39 14.11 mio kg	Association producteurs CREMO 333 94.73 mio kg
Exploitations non-membres de la FSFL				
26 exploitations	0 exploitations	10 exploitations	6 exploitations	APLC BE 9 exploitations 0.7 mio kg
				APLC VD 14 exploitations 5.9 mio kg

Le nombre d'exploitations productrices de lait de centrale était de **467** au 31 décembre 2025, **428** étaient membres de la FSFL et **39** étaient non-membres. Ces dernières sont mentionnées au bas du tableau ci-dessus, cependant la défense de leurs intérêts et la gestion de leurs quantités sont assumées par la FSFL.

Les exploitations productrices de lait de fromagerie étaient au nombre de **812**, dont **26** ne sont pas membres de la Fédération.

Si on additionne le nombre d'exploitations par valorisation, un nombre supérieur au nombre d'exploitations mentionnées auparavant dans ce rapport s'obtient. Cette différence provient du fait que bon nombre d'exploitations livrent en fromagerie tout en fournissant du lait de centrale chez les différents acheteurs.

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE LAIT CREMO - APLC

Le comité de l'APLC se réunit environ une fois par trimestre, les séances regroupant les membres du comité, le secrétaire et un ou deux représentants de Cremo. Un représentant de l'Association des producteurs de lait Cremo du Valais (APLCV) et des représentants bernois de la VBMC assistent aux négociations de prix avec le comité de l'APLC, car Cremo applique pour ces organisations les mêmes conditions de prix que pour les membres de l'APLC.

L'assemblée générale a eu lieu le 16 avril 2025 à Le Mouret.

Les livraisons de l'année 2025 représentent 94.7 mios de kg de lait soit 96.35 % des droits

de livraison accordés. 138 exploitations productrices de lait de non-ensilage et 195 exploitations productrices de lait d'ensilage forment l'APLC.

Le groupement représentant les producteurs de lait de non-ensilage livrant du lait pour la fabrication de Gruyère AOP et de Vacherin Fribourgeois AOP s'est réuni à trois reprises en 2025 afin de faire le point sur les affaires en cours. Depuis 2025, le lait transformé en fromage AOP est payé au prix recommandé par les interprofessions et le lait non transformé en fromage au prix du lait de centrale. Le système de répartition du lait transformé en fromage a fait l'objet de nombreuses discussions.

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE LAIT MILCO - APLM

Le comité de l'APLM s'est réuni une fois dans sa composition complète en 2025. Les membres du comité se réunissent régulièrement avec leur acheteur de lait pour négocier les conditions de prix et de livraison.

L'assemblée générale s'est déroulée le 19 mars 2025 à St-Martin.

42 exploitations ont livré du lait conventionnel et 13 exploitations du lait bio à hauteur de 16.8 mio de kilos de lait.

Les livraisons de l'année 2025 représentent 99.95% des droits de livraison accordés tant en lait conventionnel qu'en lait bio.

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE LAIT NESTLÉ - APLN

La société des producteurs de lait de Bulle se joint au comité de l'APLN en ce qui concerne les négociations de prix avec Nestlé.

39 exploitations ont livré du lait pour un volume globale de 14.2 mios de kilos de lait.

Les livraisons de l'année 2025 représentent 97.81% des droits de livraison accordés tant en lait conventionnel qu'en lait bio.

L'assemblée générale s'est déroulée le 1^{er} décembre 2025 à Bulle.

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE LAIT ELSA - APLE

En 2025, le comité s'est réuni à trois reprises.

Le comité de l'APLE et le comité de l'APLCNS (Canton de Neuchâtel et Seeland) se rencontrent régulièrement pour négocier les prix avec ELSA.

L'assemblée générale s'est tenue le 13 mars 2025 à Estavayer-le-Lac.

En 2025, 40 exploitations ont livré 21.7 moi de kg de lait représentent 100,3% des droits de livraison accordés.

FILIÈRES DU GRUYÈRE DU ET VACHERIN FRIBOURGEOIS

La réunion annuelle entre le comité des Artisans Fromagers Romands (AFR) et les fédérations laitières s'est tenue en septembre 2025. Les différents sujets précités ont également été traités et discutés avec les fromagers.

Assemblées de fromagerie

Le 24 novembre 2025 et le 2 décembre 2025 se sont tenues deux soirées d'information à Tavel et à Le Crêt où toutes les sociétés de fromagerie étaient conviées. La participation a été très réjouissante et la plupart des sociétés étaient présentes.

Le directeur a présenté les actualités du marché du lait, les quantités livrées par les membres de la FSFL ainsi que la situation internationale. La répartition du solde des coûts du contrôle laitier pour la période 2025-2026 a été annoncée. Des informations ont été données sur les droits de livraison pour 2026.

A cette occasion, le directeur de la FSFL a également traité de la thématique des contrats de location et d'achat et vente de lait. Il a abordé les modalités à adopter si l'activité d'un fromager se constitue en SA ou Sàrl. Dans ces cas, des modifications dans les contrats sont à apporter.

Des informations sur les dossiers en cours ont été présentées par les délégués producteurs au comité de l'IPG.

M. Heinz Minder de PSL est intervenu au sujet du monitoring des prix du lait. PSL est encore à la recherche de plusieurs producteurs annonceurs de prix pour les filières de lait de non-ensilage AOP Gruyère et de Vacherin fribourgeois AOP (conventionnel et bio).

M. Olivier Isler, directeur de l'Interprofession du Gruyère, a commenté l'état du marché et donné des informations sur les activités de l'IPG. Après une restriction temporaire de fabrication de -10% en 2023, de -7% en 2024, 2025 a démarré avec un nouveau quota de base à 100% (formé du 97% du quota de base 2024 avant restriction), suivie d'une restriction temporaire totale de -5%. Pour 2026, il sera accordé le 97% du nouveau quota de base 2025 de chaque fromagerie, avec une tolérance de 3% au lieu de 1% sur le premier trimestre. Pour le Gruyère AOP bio, il sera attribué le 90 % du nouveau quota de base 2025 de chaque fromagerie. Quant au Gruyère d'alpage AOP, la décision sera prise au printemps 2026.

Concernant l'Interprofession du Vacherin Fribourgeois, son directeur, M. Romain Castella, s'est exprimé au sujet de la situation du marché et de la production. Après une restriction totale de -6% en 2024 (-4% définitif et -2% temporaire), une nouvelle quantité de base à 100% a été établie pour 2025. Aucune restriction n'a été annoncée pour 2026.

Le bilan sur les conventions avec l'IPVF et la répression des fraudes a été communiquée.

Les sites sans convention se verront diminuer leur quota de base de 20% au 1^{er} janvier 2026. Lors de restriction et/ou de diminution de quantité appliquée à la branche, les pourcentages seront doublés définitivement. Les quotas de Vacherin Fribourgeois AOP seront ainsi diminués peu à peu.

Si un site sans convention n'atteint pas une production de 2500 kg par Vacherin Fribourgeois AOP annuellement (en plaine), les quotas et la marque lui sont retirés.

Dès le 1^{er} octobre 2025, l'IPVF n'offre plus de quota de Vacherin Fribourgeois AOP pour régler des conventions afin de diminuer la production de pâte mi-dure.

En cas de non-respect de la convention, après un avertissement, le retrait total du quota pourra être appliqué.

Une rétrospective des activités liées aux 600 ans de la création du Vacherin Fribourgeois et aux 20 ans de l'AOP a été présentée. Un aperçu des activités marketing et de la nouvelle campagne 2026 de communication a été projeté.

Interprofession du Gruyère

Le groupement des producteurs délégués à l'Interprofession du Gruyère s'est réuni à plusieurs reprises en 2025. Lors de ces rencontres, les producteurs membres du comité de l'IPG présentent les différents sujets proposés et négociés au sein du comité de l'Interprofession du Gruyère.

De nombreuses discussions ont eu lieu concernant les sujets suivants :

- Situation du marché du Gruyère AOP : production, ventes et stocks
- Mise en œuvre du nouveau règlement de gestion des quantités du Gruyère AOP et remaniement laitier
- Contrôle de l'autonomie fourragère
- Cahier des charges des délégués IPG
- Implémentation du rapport 1.1 - 1 sur les paies de lait : résultats intermédiaires

Les commissions et groupes de travail ont fait l'état des lieux de leur mandats :

- Cohésion de la filière : cahier des charges des délégués IPG
- Veille technologique : état des travaux et échéances
- Commission de planification
- Groupe de travail pour la révision du contrat d'achat et de vente de lait

Un workshop « Lait fromagerie Suisse romande » s'est tenu sur deux journées dans les locaux de PSL. Sous la conduite de Micaël Müller, plusieurs groupes de travail se sont penchés sur divers sujets :

- Information / Communication
- Structure / Organisation
- Avenir de la filière

Trois groupes de travail ont été créés pour traiter des sujets suivants :

- Meilleur encadrement des sociétés de laiterie
- Meilleure introduction des nouveaux délégués
- Processus de décision au sein du groupement des producteurs de lait

Les différents sujets traités sont ensuite repris lors des réunions des délégués producteurs à l'IPG. Ces réunions ont aussi pour but la préparation des assemblées des délégués de l'IPG.

ACTIVITÉS DES ORGANES DE LA FSFL

ASSEMBLÉES DE DISTRICT

Les informations concernant les assemblées de district 2025 ont été communiquées dans le rapport annuel 2024.

Les assemblées de district du printemps 2026 ont été reportées à plus tard. D'entente avec Agri Fribourg, ces séances auront lieu ultérieurement sous une nouvelle forme à définir.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

L'assemblée des délégués de la FSFL s'est déroulée le 11 avril 2025 à Neyruz.

Faute de candidat éligible en 2024, le siège au CA du district de la Broye était resté vacant. Thierry Vojtasik, producteur à Delley a été élu nouveau représentant de la Broye.

Jérôme Mazza d'Onnens a été nommé comme suppléant à l'organe de contrôle de la FSFL.

Dans le groupe des délégués des producteurs à l'Interprofession du Gruyère, Alexandre Galley d'Ecuvillens a été désigné comme successeur de Michel Clément pour les districts de la Sarine, de la Broye et du Lac français et Alex Dumas de Villaraboud comme successeur de Bertrand Jorand pour le district de la Glâne.

Tous les points soumis au vote ont été acceptés à une très large majorité par les délégués.

Différents intervenants se sont succédé pour apporter leurs salutations à tous les délégués présents, Mme Françoise Savoy, présidente du Grand-Conseil fribourgeois, ainsi que M. Didier Castella, Conseiller d'Etat et Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF).

A la fin de l'assemblée, M. Boris Beuret, président de PSL a fait un exposé sur le marché du lait (chiffres, données, faits) et sur la politique agricole 2030.

133 sociétés ont été convoquées et 114 délégués sur un total de 253 étaient présents.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'est réuni à onze reprises en 2025 de manière ordinaire afin de traiter de la politique laitière et agricole, de la marche de la Fédération, du prix du lait et des divers projets de construction/rénovation de fromagerie en cours.

Le conseil d'administration décide aussi de la ligne à adopter par chaque délégué, que ce soit à PSL, à l'IP-Lait ou dans les interprofessions. Chaque sujet est ouvertement débattu en séance de conseil.

Il est à relever l'excellente entente qui règne au sein du conseil d'administration où chacun peut s'exprimer librement.

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE LA FSFL

La FSFL détenait à fin 2025 un total de 319'479 actions de Cremo SA soit le 46.18% de son capital-actions. En 2025, la Fédération a racheté 1'446 actions de producteurs ayant arrêté la production laitière dans les cantons de Fribourg et de Berne ou d'anciens collaborateurs de Cremo.

La participation dans Fromage Gruyère SA n'a pas changé et s'est maintenue à 21,21 %.

La FSFL détient également 33 parts sociales dans le capital de la Société coopérative "Laiterie de Gruyères".

DÉLÉGUÉS FSFL AU CA DE CREMO SA

Jean-Louis Barras	Granges-Paccot
Philippe Bulliard	Arconciel
Gabriel Yerly	Berlens

DÉLÉGUÉS FSFL AU CA DE FROMAGE GRUYÈRE SA

Yves Nicolet	Cottens
Gabriel Yerly	Berlens

DÉLÉGUÉS FSFL AU CA DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE « LAITERIE DE GRUYÈRES »

Alexandre Philipona	Marsens
Jean-Philippe Yerly	Echarlens

CONTACT

Les collaborateurs de la FSFL se tiennent à disposition des producteurs ou sociétés de laiterie concernant tout renseignement.

Horaires de la ligne téléphonique :

Lundi au jeudi : 08h00 à 11h45 / 13h30 à 16h30

Vendredi : 08h00 à 11h45

Téléphone : 026 919 89 19

Le site internet de la Fédération (www.fsfl.ch) contient de nombreux renseignements utiles aux producteurs de lait.

LES ORGANES DE LA FSFL AU 31.12.2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

			Entrée au conseil
Président :	Yves Nicolet	Cottens	2016
Vice-présidence :	Mireille Hirt-Sturny	Saint-Ours	2020
Membres :	Frédéric Braillard	Besencens	2020
	Philippe Bulliard	Arconciel	2021
	Alex Dumas	Villaraboud	2024
	Frédéric Jaquet	Le Châtelard-près-Romont	2024
	Alexandre Philipona	Marsens	2016
	Thierry Vojtasik	Delley	2025
	Jean-Philippe Yerly	Echarlens	2022

Secrétaire du CA et directeur de la Fédération

André Brodard, Marsens, du 01.08.2016 au 31.12.2025

LES COLLABORATEURS DE LA FSFL

André Brodard	Direction générale de la FSFL	100%
Sandra Chevalley	Responsable comptabilité, contributions PSL	40%
Raffaella Di Caprio	Gestion des quantités partie alémanique, Traductions, ressource humaines	60%
Martine Gapany	Réception, secrétariat, comptabilité (assistance)	50%
Sophie Geneux	Réception, secrétariat, site web	40%
David Wenger	Responsable gestion des quantités	100%

LA COMMISSION DES COMPTES

		depuis
Blaise Maillard	St-Martin	2022
Adrian Bertschy	Guschelmuth	2023
Grégoire Savary	Sâles	2024
Jérôme Mazza	Onnens	2025 (suppléant)

L'ORGANE DE RÉVISION

Fidustrust Revision SA, Chemin des Primevères 45, 1700 Fribourg

LES DÉLÉGUÉS AUX INTERPROFESSIONS

INTERPROFESSION DU LAIT

Mireille Hirt-Sturny	Saint-Ours	membre du comité
Vincent Maudonnet	Bossonnens	suppléant
Yves Nicolet	Cottens	suppléant

INTERPROFESSION DU GRUYÈRE

Benoît Cardinaux	Bouloz	
Michel Clément	Le Mouret	(jusqu'au 11.04.2025)
Alex Dumas	Villaraboud	(dès le 11.04.2025)
Alexandre Galley	Ecuvillens	(dès le 11.04.2025)
Bertrand Jorand	Billens	(jusqu'au 11.04.2025)
Christian Marro	Pierrafortscha	
François Morand	Vuadens	
David Pache	Prez-vers-Noréaz	
Pascal Surchat	Blessens	membre du comité
Jean-Philippe Yerly	Echarlens	membre du comité

INTERPROFESSION DU VACHERIN FRIBOURGEOIS

Philippe Bulliard	Arconciel	membre du comité
Christian Charrière	Cerniat	
Joseph Demierre	La Joux	
Sébastien Hassler	Blessens	
Frédéric Morel	Lentigny	
Jean-Baptiste Pasquier	Gumefens	
Elmar Rudaz	Schmitten	
Pascal Siegenthaler	Tavel	membre du comité
Lukas Schöpfer	St. Antoni	
Gabriel Yerly	Berlens	

LA COMMISSION DE RECOURS

David Stöckli	Planfayon	président
Denis Davet	Mézières	
Pascal Siegenthaler	Tavel	
Richard Fragnière	Gumefens	suppléant
Jean-Joseph Waeber	Treyvaux	suppléant

LES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS LIVRANT À L'INDUSTRIE

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS LIVRANT CREMO – APLC

Daniel Aeschlimann	Pensier	Président
Héribert Rudaz	Schmitten	Vice-président
Anne Chenevard	Corcelles-le-Jorat	
Daniel Deillon	Vuarmarens	
Alexandre Savoy	Attalens	

COMMISSION DE LAIT DE NON-ENSILAGE

Vacherin Fribourgeois AQP

Pascal Siegenthaler	Tafers	Président
Chritian Charrière	Cerniat	
Sébastien Hassler	Blessens	

Gruyère AQP

Patrick Mauron	Avry-sur-Matran
Nicolas Waeber	Villarlod

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS LIVRANT MILCO – APLM

Alexandre Philipona	Marsens	Président
Frédéric Braillard	Besencens	Vice-président
Jean-Marc Currat (bio)	Le Crêt	
Patrick Privet (bio)	Sorens	
Joël Schuwey	Châtel-sur-Montsalvens	
David Vial	Grattavache	

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS LIVRANT NESTLÉ – APLN

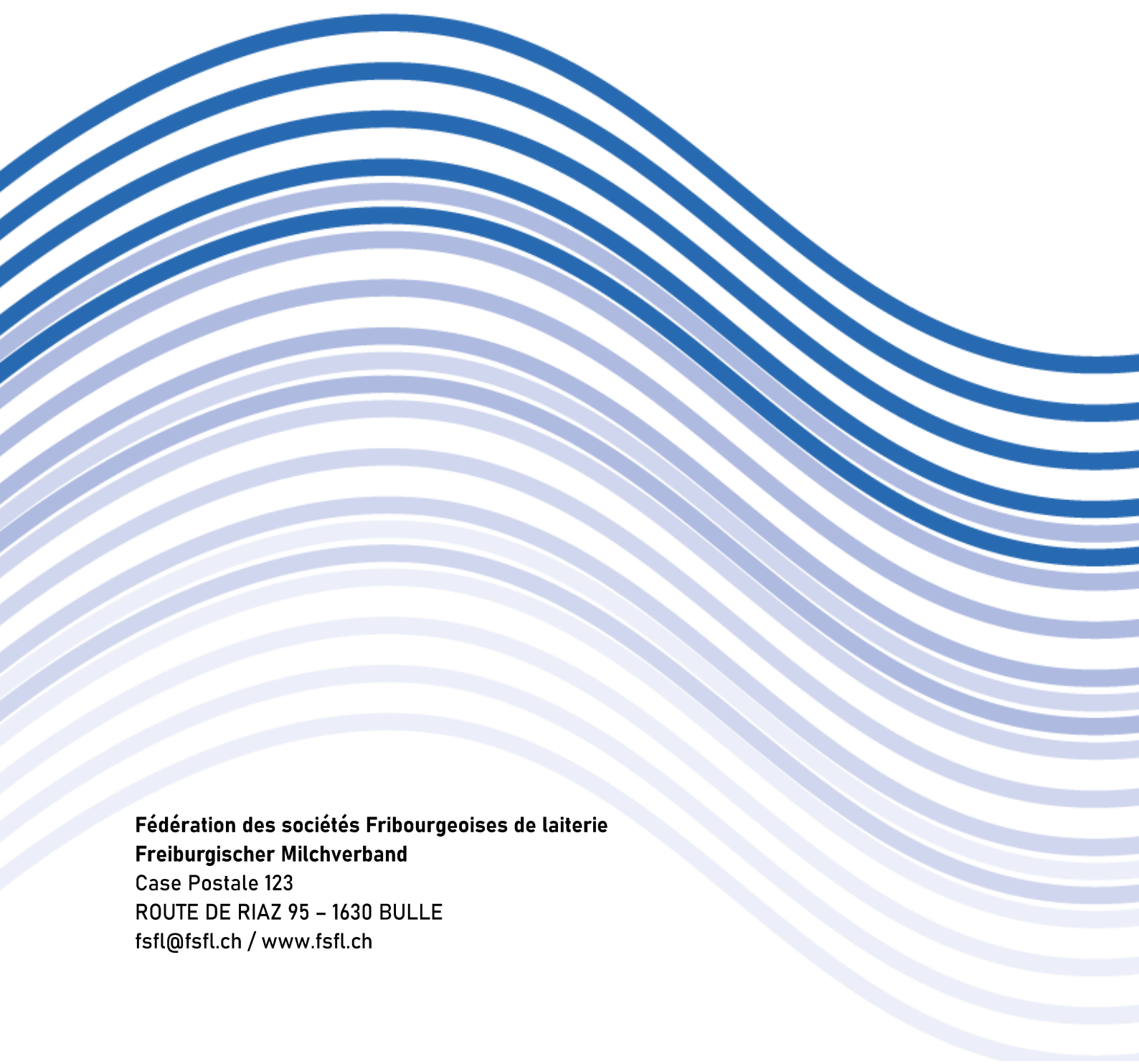
Vincent Maudonnet	Bossonnens	Président
Stéphane Chappuis	Puidoux	Vice-président
Pierre Boschung	La Tour-de-Trême	
Valentin Pasquier	Remaufens	
Nicolas Remy	Broc	

SOCIÉTÉ DES PRODUCTEURS DE LAIT DE BULLE

Jean-Noël Gobet Vuadens
(non-membre de l'APLN, membre du groupe de négociation)

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS LIVRANT ELSA – APLE

Jacques Rüttimann	Bussy	Président
Damien Schrago	Middes	Vice-président
Francis Collaud	St-Aubin	
Toni Schmid	Châbles	
Vincent Wasser	Ependes (VD)	



Fédération des sociétés Fribourgeoises de laiterie
Freiburgerischer Milchverband
Case Postale 123
ROUTE DE RIAZ 95 – 1630 BULLE
fsfl@fsfl.ch / www.fsfl.ch